Image not found or type unknown

Cumul CIR et JEI, quels retraitements sur les dépenses ?

Par **garrincha**, le **18/09/2009** à **23:59**

Bonjour,

Dans le cadre de l'application du cumul du régime JEI (jeune entreprise innovante) avec le CIR (Crédit d'impôt recherche), y-a-t-il des retraitements à opérer sur les dépenses de personnel à prendre en compte dans le calcul du seuil de 15 % ou dans le calcul du CIR (dans le but fiscal d'éviter une double exonération), ou bien peut-on retenir exactement les mêmes montants de dépenses ?
(sur le cite d'OSEO, il semble qu'il faille retraité les charges sociales, cependant je ne trouve aucun texte justifiant cette hypothèse et je ne comprend pas ce retraitement)

Vous remerciant de votre aide,

Sincères salutations,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés